

Séance du : 11 décembre 2017

n° 62/2017

L'an deux mille dix-sept, le onze décembre à 17 heures.



Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 30 novembre 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Christian PORTET, vice-président du PETR du Pays Lauragais.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Sophie ADROIT, Marie-Claire GAROFALO, Nathalie NACCACHE, Michèle TOUZELET.

Mrs Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Alain BOUSQUET, Michel BROUSSE, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Michel FERRET, Michel GALANT, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Philippe GREFFIER, Gilbert HEBRARD, Gérard LAMARQUE, Jean-François PAGES, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Alain ROUQUAYROL, Jean-Claude SAFFON, Serge SERRANO, Marc SIE, Bernard VALETTE, Pierre VIDAL, Daniel VIENNE.

Avaient donné pouvoir :

I.COUTUREAU à A.MAMY, J.DOUMERC à G.DARNAUD, R.LIGNERES à D.LEGROS, G.MERIC à JC.LANDET, P.de PERIGNON à R.DUFOUR, B.STUDER à JP.POISSENOT, E.THIBAUT à N.CALMET.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 36

Délégués suppléants :

Mmes Nelly CALMET.

Mrs Guy DARNAUD, Roger DUFOUR, Jean-Claude LANDET, Dominique LEGROS, Albert MAMY, Robert MASSICOT, Jean-Paul POISSENOT.

Excusés :

Mmes Marie-Françoise GAUBERT, Catherine PUIG, Agnès SOULIE.

Mrs Bernard BARJOU, François DEMANGEOT, Pierre IZARD, Jean-Pierre QUAGLIERI, Marc TARDIEU.

Objet : Contrat Groupe d'assurance statutaire 2019-2020 auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne

En l'absence de Mr le Président, Monsieur Christian PORTET, 1^{er} vice-président du PETR, rappelle aux membres de l'Assemblée que, depuis 1992, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne (CDG 31) a mis en place un service facultatif d'assurance des risques statutaires du personnel comme le lui permet l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984. Dans ce cadre, il rend possible l'adhésion des employeurs publics territoriaux à des contrats groupes attribués par ses instances et relatif à la couverture des risques statutaires à des conditions recherchées comme attractives (taux et franchises) compte tenu de la mutualisation.

L'actuel contrat groupe d'assurance (Contrat IRCANTEC et Contrat CNRACL détenus par le groupement GRAS SAVOYE/AXA France VIE) du CDG31 arrive à son terme le 31 Décembre 2018. Le CDG31 va donc engager une consultation pour la passation de nouveaux contrats avec prise d'effet au 1^{er} Janvier 2019.

Ces contrats ont vocation à :

- être gérés en capitalisation ;
- permettre d'une part, la couverture des risques afférents aux agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est supérieur ou égal à 28 heures hebdomadaires (régime de cotisation à la CNRACL), dans le cadre des situations suivantes :
 - congé de maladie ordinaire
 - congé de longue maladie et congé de longue durée
 - temps partiel thérapeutique et invalidité temporaire ou définitive
 - congé suite à un accident de service ou maladie professionnelle
 - congé de maternité, de paternité ou d'adoption
 - versement du capital décès
- permettre d'autre part, la couverture des risques afférents aux agents titulaires et stagiaires dont le temps de travail est inférieur à 28 heures hebdomadaires et des risques afférents aux agents non titulaires (régime de cotisation à l'IRCANTEC), dans le cadre des situations suivantes :
 - congé de maladie ordinaire
 - congé de grave maladie
 - congé suite à un accident de service ou maladie professionnelle
 - congé de maternité, de paternité ou d'adoption

Le CDG31 propose donc aux employeurs territoriaux de le mandater dans le cadre de cette procédure de mise en concurrence.

La participation à la consultation n'engage pas l'employeur public quant à son adhésion au contrat. Au terme de la consultation et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties et services obtenus), la structure concernée reste libre de confirmer ou pas son adhésion pour la couverture des risques en lien avec ses agents CNRACL, en lien avec ses agents IRCANTEC ou pour les deux.

Dans l'hypothèse d'une adhésion in fine, la structure publique territoriale sera alors dispensée de réaliser une mise en concurrence pour ce service et pourra bénéficier de la mutualisation des résultats, des services de gestion du contrat, notamment dans le cadre des phases de traitement des sinistres.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de participer à la mise en concurrence organisée par le CDG31 visant à la mise en place de contrats groupe d'Assurance Statutaire pour la couverture des risques afférents aux agents affiliés à la CNRACL et des risques afférents aux agents affiliés à l'IRCANTEC ;
- de donner mandat au CDG31 pour la réalisation d'une procédure de mise en concurrence correspondante et pour l'attribution afférente, étant entendu que ce mandat n'implique pas une adhésion obligatoire aux couvertures qui sera décidée in fine au vu des résultats de la consultation.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 11 décembre 2017

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque, 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr

CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE CDG31 2019/2022

EFFECTIF DE LA COLLECTIVITE MANDANTE

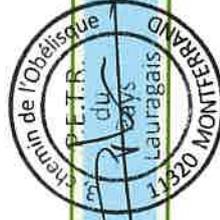
AGENTS AFFILIES A L'IRCANTEC

DENOMINATION COLLECTIVITE : PETR du Pays Lauragais

Prévisionnel au 31/12/17	Moins de 30 ans	30 ans à 40 ans	40 ans à 50 ans	50 à 60 ans	Plus de 60 ans	total
femmes	1	2	0	2	0	5
hommes	1	1	0	0	0	2
total	2	3	0	2	0	7

Prévisionnel au 31/12/17	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
femmes	3	1	1
hommes	1	1	0
total	4	2	1

Cachet de la collectivité et signature de l'autorité territoriale



CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE CDG31 2019/2022

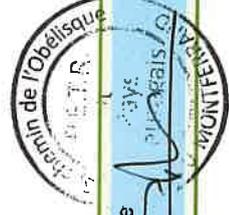
EFFECTIF DE LA COLLECTIVITE MANDANTE

AGENTS AFFILIES A LA CNRACL

DENOMINATION COLLECTIVITE : **PETR du Pays Lauragais**

Prévisionnel au 31/12/17	Moins de 30 ans	30 ans à 40 ans	40 ans à 50 ans	50 à 60 ans	Plus de 60 ans	total
femmes	0	2	1	0	0	3
hommes	0	0	0	0	0	0
total	0	2	1	0	0	3

Prévisionnel au 31/12/17	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
femmes	0	2	1
hommes	0	0	0
total	0	2	1



Cachet de la collectivité et signature de l'autorité territoriale